



A l'attention de Monsieur Yves LETERME  
Premier Ministre du Gouvernement Fédéral,  
Rue de la Loi, 16  
1000 – Bruxelles

Bruxelles, le 3 mars 2010

Monsieur le Premier Ministre,

En date du 13 mai 2009, la Chambre des Représentants du Parlement Fédéral adoptait quelques 108 recommandations relatives à la lutte contre la fraude fiscale. Pour rappel, ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité par les partis démocratiques.

Les recommandations sont toutes émises en matière de lutte contre la fraude fiscale et relèvent de divers domaines de compétences, à savoir :

- le domaine législatif,
- le domaine réglementaire,
- le contrôle des recettes fiscales par la Cour des Comptes,
- les aspects organisationnels du Service Public Fédéral Finances,
- la politique de personnel et de formation au sein de divers départements dont le Service Public Fédéral des Finances.

Dans les fait, ces recommandations concernent divers départements et, en priorité, le Service Public Fédéral Finances, concerné par deux tiers des recommandations approuvées par la Chambre des Représentants.

*Adresse de correspondance : UNSP-NUOD*

Rue des Colonies, 18 – 24, Boîte 4  
1000 Bruxelles

Il faut tout d'abord souligner le travail accompli à ce jour par la commission de suivi instaurée par la Chambre des Représentants, notamment la reprise ou la formulation de diverses propositions de loi concrétisant soit partiellement, soit plus précisément certaines recommandations de la Commission parlementaire d'enquête.

Il faut également souligner le travail de la Cour des Comptes et l'engagement de cette institution à traduire d'emblée, dans le cadre de ces compétences actuelles, les recommandations que la Chambre a adoptées et qui concernent plus précisément la Cour des Comptes.

A côté de ces éléments, l'observateur objectif ne peut qu'être frappé par les éléments suivants :

- Il règne un certain flou quant à la méthode suivie dans la mise en œuvre des recommandations parlementaires et quant aux responsabilités respectives des divers acteurs gouvernementaux concernés (Ministres et Secrétaires d'Etat). On peine à discerner quelles sont les recommandations qui sont en charge de chacun de ces acteurs et quelles sont les recommandations qui font l'objet d'une collaboration entre ceux-ci.
- Les instruments dont dispose l'autorité gouvernementale (notamment le Collège de Lutte contre la Fraude Fiscale et Sociale, le Collège des Procureurs Généraux, le Conseil Supérieur des Finances- section fiscalité, etc.) ne sont pas ou peu associés à la mise en œuvre des recommandations parlementaires. Pour ne prendre qu'un exemple, la version 2009-2010 du plan annuel de lutte contre la fraude fiscale et sociale n'a été que très partiellement adaptée.
- Pire, une part importante des recommandations paraît totalement ignorée. C'est le cas notamment des recommandations en matière de politique du personnel ou d'ordre organisationnel.
- Quant à la mise en œuvre des recommandations relatives à la lutte contre les paradis fiscaux, elle demeure minimaliste, tant par rapport aux recommandations de la Chambre que par rapport à celles recommandées par le G20 ou par l'OCDE.
- Enfin, on ne peut que s'étonner qu'à ce jour aucun rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations parlementaires n'ait été publié que ce soit à l'initiative de la Commission parlementaire de suivi ou de la Cour des Comptes.

C'est dans ce contexte que les signataires de ce courrier s'adressent à vous, au titre de Premier Ministre du gouvernement fédéral, pour vous faire part de leur volonté et de leur souci que le gouvernement fédéral prenne un engagement politique fort et concret en matière de lutte contre la fraude fiscale et s'assure de la mise en œuvre effective des recommandations adoptées par la Chambre des Représentants.

Nous attendons de cet engagement fort et concret qu'il précise les responsabilités de chacun des acteurs ministériels et administratifs dans la mise en œuvre des recommandations adoptées, et qu'il mobilise à cette fin les divers instruments de politique administrative ou judiciaire déjà existants.

Nous souhaitons également que la Commission parlementaire de suivi auditionne les responsables des services administratifs concernés pour préciser les missions de chacun et vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations parlementaires. Nous attendons aussi que cette Commission de suivi établisse, en collaboration avec les départements concernés et la Cour des comptes, un rapport de suivi semestriel.

Concernant plus spécifiquement la lutte contre les paradis fiscaux, nous demandons que le Conseil Supérieur des Finances, section fiscalité soit saisi d'une demande de rapport procédant à une comparaison européenne. Ce rapport permettrait d'évaluer les dispositifs belges et de proposer de nouveaux textes. Il semblerait que, contrairement à d'autres Etats européens, la Belgique n'ait pas suivi les recommandations du G20 (relatives à l'augmentation des retenues à la source sur les intérêts, dividendes et redevances versées dans les paradis fiscaux) ou de l'OCDE (relatives aux obligations de documentation en matière de prix de transfert).

De manière générale, telle qu'elle est menée actuellement, la politique belge de lutte contre les paradis fiscaux nous paraît plutôt timide et faible. Ce qui porte le risque de développer des dispositifs à la fois incomplets et contradictoires.

L'adoption par la Chambre des Représentants de 108 recommandations en matière de lutte contre la fraude fiscale constitue un acte politique essentiel de l'année 2009 susceptible, en cette période de crise et de difficultés diverses, d'offrir une réponse démocratique à des questions que posent de nombreux citoyens de notre pays et à des revendications maintes fois relayées par nos organisations en faveur d'une lutte effective contre la fraude fiscale et d'une application équitable et effective de l'impôt.

Comme indiqué par la Commission d'enquête parlementaire dans son rapport, la mise en œuvre des recommandations adoptées par la Chambre contribuerait également à une amélioration substantielle des recettes fiscales.

Tel est le sens de l'appel public que nous vous adressons aujourd'hui ainsi qu'aux différents membres du gouvernement.

Les signataires du présent appel public se tiennent à la disposition du gouvernement si celui-ci souhaite organiser une réunion de contact.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

P.S. Une copie de ce courrier a également été envoyée aux membres concernés du Gouvernement, dont la liste figure en fin de courrier, ainsi qu'au Président de la Chambre et aux membres de la Commission de suivi mise en place par la Chambre des Représentants. Un courrier similaire est également adressé aux divers présidents de partis.

***Pour la CSC,***

Luc CORTEBEECK  
Claude ROLIN

***Pour la FGTB,***

Anne DEMELENNE  
Rudy DE LEEUW

***Pour l'UNSP,***

François GORIS  
Albert VAN DE SANDE

***Pour FINANCIËL ACTIE  
NETWERK,***

Eric GOEMAN

***Pour le RESEAU POUR LA  
JUSTICE FISCALE,***

Daniel PUISSANT

Liste des Ministres et Secrétaires d'Etat auxquels ce courrier est également adressé

Monsieur Reynders, Vice Premier Ministre, Ministre des Finances et des Réformes Institutionnelles,

Madame Onkelinx, Vice Premier Ministre, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique, chargée de l'intégration sociale,

Madame Milquet, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances, chargée de la politique de l'immigration et de l'asile,

Monsieur Vanhengel, Vice Premier Ministre, Ministre du Budget,

Monsieur Vanackere, Vice Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et des Réformes Institutionnelles,

Monsieur De Clerck, Ministre de la Justice,

Monsieur Clerfayt, Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale et à la modernisation du service public fédéral finances,

Monsieur Devlies, Secrétaire d'Etat à la coordination de la lutte contre la fraude fiscale et sociale